

COMMUNE DE BON-ENCONTRE

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Ordinaire du Mardi 29 septembre 2020 à 18 h 00
(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 29 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme ESPINASSE France.

Étaient représentés :

- Monsieur GABEN Stéphane pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur BRUNOT Philippe pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Monsieur VALERO Jean-Michel a été désigné secrétaire de séance.

2020.65 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE PAR LE BAILLEUR DOMOFRANCE (CILIOPEE) POUR L'OPERATION « ALLEE DE LA VIERGE ».

VOTE : Pour : 29

Mes Chers Collègues,

I.Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de production de logements locatifs sociaux figurant dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Habitat du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal de l'Agglomération d'Agen, « DOMOFRANCE » envisage la construction de logements locatifs sociaux neufs, Allée de la Vierge à Bon-Encontre.

Par ce programme DOMOFRANCE s'engage à réaliser 37 logements locatifs sociaux collectifs, en respectant les caractéristiques suivantes :

	T2	T3	T4	TOTAL
PLAI*	5	8	2	15
PLUS*	3	14	5	22
TOTAL	8	22	7	37

- *PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- *PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

La construction des logements se fera dans le respect de la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012). Ces 37 logements sociaux resteront locatifs et ne pourront être proposés à la vente avant 10 ans, conformément à la réglementation HLM en vigueur.

Le coût prévisionnel pour la réalisation du projet s'élève à 4 693 063 € TTC sachant que le financement s'effectue pour une large partie par des emprunts (3 809 901 €), puis par des subventions publiques (343 460 €) et des fonds propres de Ciliopée (539 702 €).

Les subventions publiques se décomposent comme suit :

- Subvention de l'État : 125 460 €
- Subvention Conseil Départemental : 55 000 €
- Subvention de la Ville : 81 500 €
- Subvention de l'AA : 81 500 €

La Communauté d'Agglomération d'Agen, de par sa compétence « équilibre social de l'Habitat » est également partenaire de cette opération et participera financièrement, à minimum et à parité avec la commune, selon les modalités du régime d'aides en faveur du logement social approuvé lors du Conseil Communautaire du 7 Décembre 2017, amendé d'un avenant approuvé par le Conseil Communautaire le 14 Février 2019.

Ainsi, et pour participer à l'équilibre financier de l'opération, la commune de Bon-Encontre est appelée à verser une subvention d'un montant de 81 500 €

La subvention de « LA COMMUNE » sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service soit 40 750 €,
- 20 % lorsque 70 % du montant des travaux est réalisé, sur présentation des factures soit 16 300 €.
- 30 % à l'achèvement des travaux sur présentation de la Déclaration d'Achèvement et la Conformité des Travaux, copie de l'attestation thermique établie à l'achèvement des travaux et du bilan financier définitif soit 24 450 €.

II.Considérants et références juridiques

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et plus particulièrement son article L2254-1 qui précise que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale doivent, par leur intervention en matière foncière, par les actions ou opérations d'aménagement qu'ils conduisent ou autorisent en application de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ou par des subventions

foncières, permettre la réalisation des logements locatifs sociaux nécessaires à la mixité sociale des villes.

Vu la demande de financement adressée par DOMOFrance à l'Agglomération d'Agen et à la Commune de Bon-Encontre,

Considérant l'exposé ci-dessus,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention tripartite de partenariat (**ANNEXE 10**) entre l'Agglomération d'Agen, DOMOFrance et la Commune, qui prévoit notamment la participation financière de la Commune à hauteur de 81 500 € pour la réalisation de 37 logements locatifs sociaux neufs, Allée de la Vierge à Bon-Encontre.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A L'unanimité**

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention tripartite de partenariat ci-annexée entre l'Agglomération d'Agen, DOMOFrance et la Commune, qui prévoit notamment la participation financière de la Commune à hauteur de 81 500 € pour la réalisation de 37 logements locatifs sociaux neufs, Allée de la Vierge à Bon-Encontre.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 6 octobre 2020

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20200929-202065-DE
Date de télétransmission : 07/10/2020
Date de réception préfecture : 07/10/2020